



Corporate Experience



The bike race through Brussels

Pourquoi la Corporate Experience ?

L'organisation du **BXL TOUR** vous propose plusieurs formules pour rendre votre participation à cette **journée** encore plus **mémorable**.

Les offres de cette brochure ont été conçues **sur mesure** pour les entreprises :

- Prise en charge du **suivi de l'inscription**
- Distribution des **plaquettes numérotées** le jour J (plus besoin de vous déplacer!)
- **Accueil personnalisé** le jour de l'événement
- **Espace privatif** avec petit-déjeuner au départ et lunch à l'arrivée
- **Visibilité** sur site



Le BXL TOUR

Créé en 2017 pour soutenir la candidature de Bruxelles au Grand Départ du Tour de France, le BXL TOUR est devenu une **compétition cycliste incontournable** pour des milliers de personnes.

Cette course de **40 km** (ou 32 km pour la catégorie RIDE) dans les rues de la capitale souligne la volonté de la Ville de Bruxelles de promouvoir la pratique du vélo et incite

à la (re)découverte de notre magnifique ville sous un angle nouveau.

Le BXL TOUR propose **quatre catégories**. Chaque catégorie a ses règles et spécificités. Le casque est obligatoire pour tous les participants.

	MASTER	CYCLO	RIDE	PARACYCLING
Distance	40 km	40 km	32 km	40 km
Vitesse moyenne minimum	40 km/h	20 km/h	16 km/h	25 km/h
Âge minimum	19 ans	12 ans	12 ans	
Remise de prix	Sur base du photo finish	Sur base du chronométrage	Pas de remise de prix	Sur base du chronométrage et le coefficient UCI
Autres	L'affiliation à une fédération reconnue de cyclisme est obligatoire.	La catégorie CYCLO est divisée en 4 sous-catégories* en fonction de la vitesse moyenne. L'organisation conseille aux participants de passer un examen médical avant la course.	Les vélos à assistance électrique sont acceptés.	Afin de mettre en place un départ groupé, merci de sélectionner exclusivement la catégorie « Handisport » au début de l'inscription. Cette option nécessite d'être en possession d'une licence UCI. Merci de contacter l'organisation par mail via info@handisport.be .

*Subdivision de la catégorie CYCLO :

- 09h10: départ CYCLO +35km/h
- 09h20: départ CYCLO 30-35 km/h
- 09h30: départ CYCLO 25-30 km/h
- 09h40: départ CYCLO 20-25 km/h

Vous trouverez les informations détaillées (parcours, règlement, articles...) sur www.bxltour.be

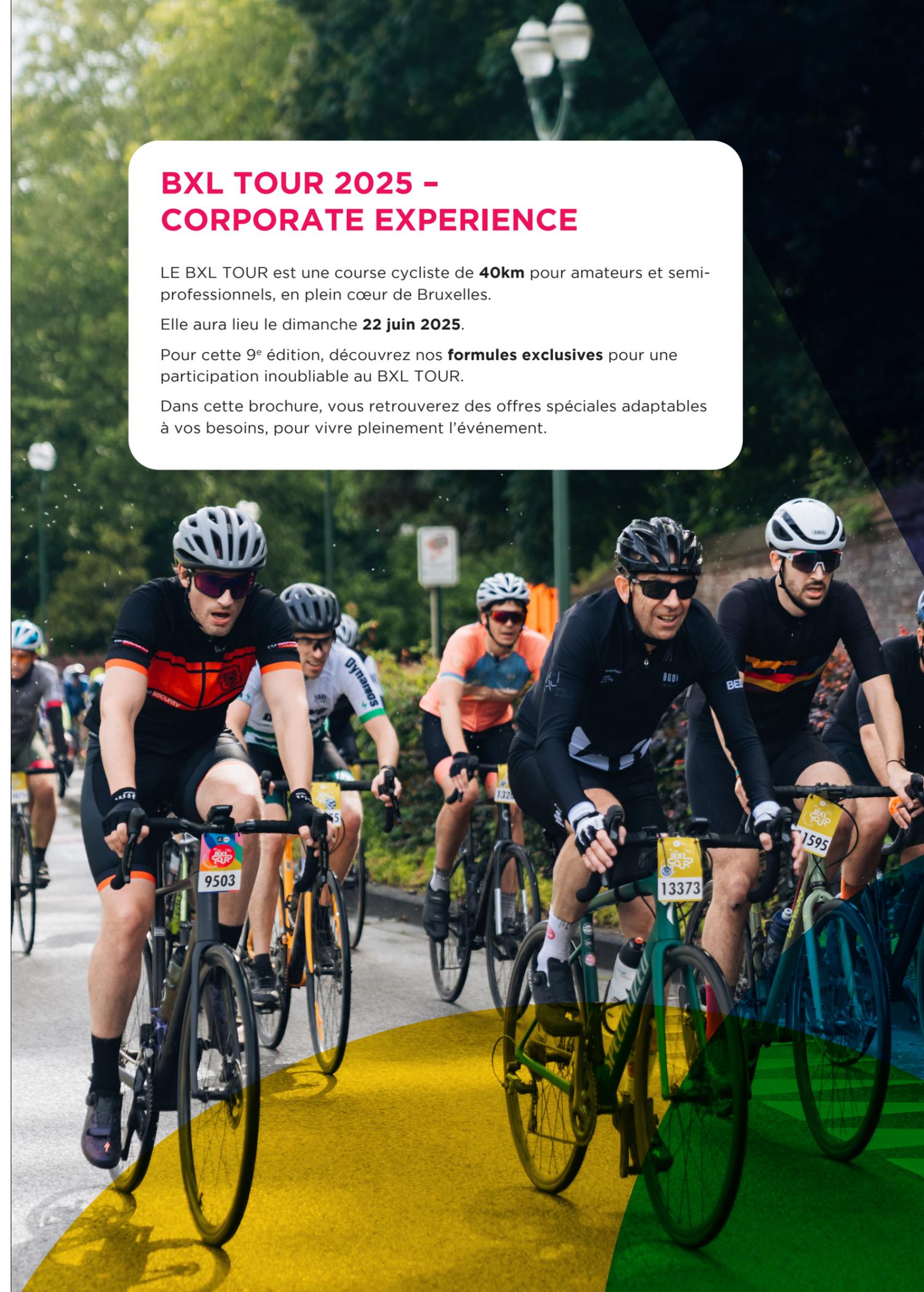
BXL TOUR 2025 – CORPORATE EXPERIENCE

LE BXL TOUR est une course cycliste de **40km** pour amateurs et semi-professionnels, en plein cœur de Bruxelles.

Elle aura lieu le dimanche **22 juin 2025**.

Pour cette 9^e édition, découvrez nos **formules exclusives** pour une participation inoubliable au BXL TOUR.

Dans cette brochure, vous retrouverez des offres spéciales adaptables à vos besoins, pour vivre pleinement l'événement.



UNE EXPÉRIENCE SUR-MESURE AU CŒUR DU BXL TOUR

ESPACE DÉDIÉ POUR VOTRE ENTREPRISE sur le village de départ et/ou d'arrivée

- Un emplacement idéal pour se retrouver et maximiser votre visibilité.

 Possibilité de placer vos supports de communication :
beach flags, roll-ups, affiches... (sous réserve d'approbation de l'organisateur)

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR VOTRE ÉQUIPE

- Village de départ :

Petit-déjeuner d'accueil (Parc Royal)

-  Viennoiseries
-  Fruits frais et yaourts
-  Boissons chaudes (thé/café)

- Village d'arrivée :

Lunch (Atomium)

-  Un repas dans l'un de nos foodtrucks
et boissons (softs ou bières)
à récupérer directement au bar
du village d'arrivée.

UNE ORGANISATION CLÉ SUR PORTE

-  Gestion complète des inscriptions

 Accueil par notre équipe dédiée
et distribution de vos plaquettes
directement sur place, sans
déplacement nécessaire vers
les points de retrait

- Sur demande :

- Mobilier adapté pour un espace
confortable et fonctionnel
- Alimentation électrique



MERCHANDISING
Offrez-vous le maillot
officiel du BXL TOUR
et roulez aux couleurs
de l'événement !



**Faites-nous part de vos envies,
nous mettrons tout en œuvre pour
personnaliser votre expérience.**

Pour plus d'informations, contactez notre équipe :

corporate@bmeo.be

**Vous souhaitez devenir partenaire
ou sponsor du BXL TOUR ou de l'un
de nos autres événements ?**

Prenez contact avec Sébastien Beghin :

s.beghin@bmeo.be



BON DE COMMANDE DU (date) sous réserve d'acceptation

Nom et forme juridique de l'entreprise :

N° de TVA :

Siège social / adresse de facturation

Rue N° :

Code Postal : Localité :

Personne de contact

Nom et prénom :

Téléphone / GSM :

E-Mail :

INSCRIPTION

Nombre de participants : x 15€ =

Maillots BXL TOUR : x 33€ =

Tailles : XS S M L XL XXL XXXL

VILLAGE DE DÉPART : Parc Royal (7h30 – 9h45)

Accueil + Distribution des plaquettes x 100 € =

Tente Canopy de 9m² (dans la limite de l'espace disponible) x 200 € =

Petit-déjeuner (pp) x 25 € =

OPTIONS : Mange-debout x 30 € =

Table brasseurs (250x80cm) + bancs x 30 € =

VILLAGE D'ARRIVÉE : Atomium (9h45 – 17h30)

Pagode 25m² avec plancher (dans la limite de l'espace disponible) x 800 € =

Lunch 2 boissons + 1 plat dans nos foodtruck (pp) x 20 € =

Boisson supplémentaire (pp) x 4 € =

OPTIONS : Mange-debout x 30 € =

Table brasseurs (250x80cm) + bancs x 30 € =

Ligne électrique 16A – 220V x 150 € =

TOTAL =

Tous les prix s'entendent HTVA 21%

Signature du client pour accord*:

*SELON LES CONDITIONS GENERALES REPRISES AU VERSO

Signature de Brussels Major Events asbl

POUR ACCEPTATION ENTRAINANT CONCLUSION DU CONTRAT

VEUILLEZ ENVOYER LE BON DE COMMANDE COMPLÉTÉ PAR E-MAIL À corporate@bmeo.be

Please consider the environment before printing.

Thank you.

Brussels Major Events asbl vzw

Hôtel de Ville, Grand-Place | Stadhuis, Grote Markt
1000 Brussels | Belgium

info@bmeo.be

+32 (0)2 318 64 70

TVA / VAT: BE0843 724 212

brusselsmajorevents.be



Conditions générales de vente

1. Les présentes conditions générales de vente de fourniture et/ou de services s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des produits et/ou des services proposés à la vente « Corporate » par Brussels Major Events asbl dans le cadre du BXL TOUR
2. Le fait pour une personne physique ou morale de passer commande via le présent bon de commande emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente. Elles prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions générales d'achat ou autres du Client.
3. La personne physique qui signe le bon de commande alors qu'elle n'a pas le pouvoir de représentation du Client personne morale s'engage personnellement.
4. Si la totalité des produits et/ou des services commandés n'est pas disponible, le Client en sera informé dans les 2 jours ouvrables de la réception du bon de commande et sera invité à revoir sa commande ou à l'annuler.
5. Le contrat est conclu dès l'acceptation, par Brussels Major Events asbl, de la commande, le cas échéant revu en application du point 4
6. Les tarifs indiqués s'entendent en euros et sont exprimés tva non comprises, sauf indication contraire.
7. Le Client peut modifier, à la hausse ou à la baisse, avec un maximum de 15% en plus ou en moins, le nombre de participants et le cas échéant, le nombre de petits déjeuners et/ou de lunchs à prévoir pour ceux-ci, jusqu'à 15 jours avant la date de la course. Le prix sera adaptée en conséquence.
8. Le Client est informé que les participants inscrits au BXL TOUR en exécution du présent bon de commande sont soumis au règlement de la course au même titre que les autres participants (voir : <https://www.bxltour.be/reglement>)
9. L'annulation en tout ou partie d'une commande par le Client ne peut se faire que par écrit via l'adresse mail corporate@bmeo.be et n'est effective qu'après accusé de réception exprès de ce mail d'annulation par Brussels Major Events asbl
Si une telle annulation intervient moins de 2 mois avant la date du BXL TOUR, le Client s'engage à s'acquitter d'une indemnité forfaitaire équivalente à 30% du prix des produits et/ou des services annulés. Cette indemnité est portée à 50% si l'annulation intervient moins de 30 jours avant l'événement. La totalité du prix reste due en cas d'annulation moins de 7 jours avant l'événement ou si les participants inscrits par le client ne s'y présentent pas.
10. Le prix dû en contrepartie des produits et/ou des services commandés et/ou l'indemnité forfaitaire visée au point 8 feront l'objet d'une facture libellée par Brussels Major Events asbl aux coordonnées du Client. Les sommes dues doivent être payées sur le compte bancaire repris sur cette facture, dans le délai y mentionné.
11. Si le BXL TOUR devait être annulé ou les infrastructures du Village de départ et/ou d'arrivée supprimées ou modifiées pour une cause indépendante de la volonté du BME (conditions climatiques, terrorisme ou menace de terrorisme, mesures liées à une pandémie...) ou suite à une injonction administrative ou judiciaire, ce dernier ne pourrait en être tenu responsable et aucune indemnité ne pourrait être exigée à ce titre dans son chef. Il en est de même si l'événement est écourté ou temporairement suspendu pour une cause de cette nature.
12. Le bénéfice de la présente convention ne peut être cédé à un tiers par le Client.
13. Toute réclamation et/ou contestation du Client relativement à l'exécution de sa commande devra être formulée, exclusivement par e-mail à l'adresse corporate@bmeo.be, au plus tard dans les 5 jours ouvrables suivant la tenue du BXL TOUR, sous peine de déchéance.
14. La présente convention est soumise au droit belge.
En cas de litige concernant la validité, l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties chercheront d'abord entre elles un accord à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le litige est de la compétence exclusive des tribunaux francophones de Bruxelles. En toute hypothèse, la responsabilité de Brussels Major Events asbl est limitée au remboursement du prix d'achat.
15. Le traitement des données personnelles est réalisé conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (le RGPD), toutes les réglementations liées à la protection de la vie privée et des données personnelles applicables et de la politique de protection des données du BME consultable via le lien <https://www.brusselsmajorevents.be/protection-donnees-personnelles-brussels-major-events/>.
16. Si pour une quelconque raison une disposition des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des conditions générales. Celle jugée inapplicable sera remplacée par la disposition la plus proche possible.

Please consider the environment before printing.

Thank you.

Brussels Major Events asbl vzw

Hôtel de Ville, Grand-Place | Stadhuis, Grote Markt
1000 Brussels | Belgium

info@bmeo.be

+32 (0)2 318 64 70

TVA / VAT: BE0843 724 212

brusselsmajorevents.be